



Compte rendu réalisé par **Cindy BUFFIERE** et **Justine DUMAT**

La Friche de la "*Belle de mai*", Marseille 2013, Capitale européenne de la Culture

Proposée par Patrick Bouchain
Vendredi 7 novembre 2008, de 15h30 à 17h
Salle de conférence Delorme

Intervenant :

Patrick BOUCHAIN , constructeur

Patrick BOUCHAIN évoque en préambule sa propre conception de l'architecture et du métier d'architecte. Dès 1967, il prend la décision de ne jamais construire : il désire, avant tout, accompagner des propriétaires dont les biens ne correspondent plus à leurs besoins. C'est dans la réhabilitation que l'architecture, prend, selon lui, tout son sens. En outre, il a pour principe ne rien jeter, il recycle et réutilise les différents matériaux issus des structures qu'il modifie.

Patrick BOUCHAIN évoque ensuite le patrimoine industriel. Selon lui, ce patrimoine du XXème siècle a une grande valeur. Il est porteur de l'histoire et de la mémoire de tous les ouvriers qui ont travaillé dans ces lieux. Ce patrimoine attire, et notamment des artistes et des intellectuels attachés à cette valeur historique et sociale. C'est pourquoi, il transforme et réhabilite les délaissés urbains et les friches industrielles en lieux de création artistique. Il aide ainsi ces artistes à investir ces lieux de manière légale et à justifier leurs usages.

Toutefois, il précise qu'il ne croit pas aux grands projets, souvent jonchés d'obstacles. Il préfère voir un lieu se développer progressivement. Il aime mieux partir d'un projet modeste et le voir s'imposer et prendre de l'importance avec le temps.

Il donne l'exemple du Théâtre du Radeau au Mans. En 1993, il a réaménagé un vieux garage Renault. Au départ, le théâtre occupait seulement 25 mètres carrés. Aujourd'hui, son activité étant prospère, il en occupe la totalité.

Il nous explique que Marseille répond du même principe. La friche de la "Belle de mai", du nom du quartier où elle se trouve, était initialement la manufacture de Tabac

de la SEITA (société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes). Désaffectée, et vouée à la destruction, cette friche était occupée par un groupe d'artistes, soutenue par l'architecte Jean NOUVEL. Cette association se battait pour la sauvegarde de l'usine et s'opposait à sa destruction. La ville a racheté la friche de la "Belle de mai" pensant pouvoir la valoriser dans le cadre du périmètre de l'Euro-Méditerranée (projet d'urbanisme, de développement économique et culturel, d'architecture et d'immobilier à Marseille). La friche étant composée de trois îlots, la ville de Marseille va utiliser l'îlot 1 pour ses propres services (archives municipales). L'îlot 2 est occupé, aujourd'hui par des studios de télévision. Enfin, l'îlot 3 est pour Patrick BOUCHAIN, le plus grand (45.000m²) le plus disponible, et le plus beau des trois, car il retrace toutes les étapes de l'architecture de la SEITA, des années 1890 aux années 1970.

Il explique ensuite comment les groupes d'artistes, présents depuis le début sur la friche, ont réussi à racheter l'îlot à la ville de Marseille et à se doter d'un statut juridique pour le gérer. Ils se sont en fait regroupés en SCIC, société de coopération et d'intérêt collectif, modèle réactualisé des SCOP, sociétés coopératives ouvrière de production, surtout utilisée après la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, les occupants historiques de la friche sont actionnaires majoritaires de cette SCIC dont Patrick BOUCHAIN est le PDG bénévole.

Les 40 associations ont également obtenu un bail emphytéotique, qui a été signé avec la ville de Marseille pour une durée de 45 ans, en mettant en avant la sauvegarde et la valeur d'usage de ce patrimoine industriel. La ville a cédé avec confiance ce dernier îlot, à ces artistes qui ont toujours milité pour la protection du patrimoine.

Patrick BOUCHAIN rappelle qu'il ne travaille pas seul, il travaille en collaboration avec les artistes, investisseurs des lieux. Dans ce projet, la parole des artistes vaut autant que la sienne. Tous sont fondateurs, gestionnaires, animateurs...à niveau égal.

Il précise également que le dossier de la friche de la « belle de Mai » à été un élément clé dans le dossier de Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture. Marseille a obtenu toutes les voix lors de la commission de vote. Marseille était, alors, en concurrence avec Lyon, Toulouse et Bordeaux.

Désormais, la ville a l'obligation de répondre des projets et évènements que la SCIC planifie, c'est pourquoi elle a demandé à ce que l'îlot 3 accueille plusieurs structures culturelles dans le cadre de Marseille-Provence 2013. Cependant, la SCIC décide librement de l'aménagement et de la vocation de la friche. Aussi, elle compte créer des logements sociaux, une crèche et des commerces pour redynamiser un territoire délaissé et appauvri.

Elle souhaite, également, créer un espace culturel. Ce lieu regroupera des ateliers d'artistes, des cinémas, des salles de répétition, de concert, mais aussi des lieux de formation et d'enseignement, telle qu'une école de technicien du spectacle, ainsi qu'une université foraine. Le financement de ces différents projets est possible grâce à des emprunts qui ont été accordés à la SCIC, mais aussi grâce aux loyers que payent les occupants de l'îlot. Ces loyers sont des loyers équitables, trois fois inférieurs au prix du

marché. Au vu des transformations souhaitées, Patrick BOUCHAIN souligne les difficultés pour raccorder et aménager les différents ensembles bâtis de l'îlot 3.

Patrick BOUCHAIN explique que tous projets répondent à la règle des 3% :

- 1% dédié à la culture (la culture et l'art doivent être présents partout sur la friche, les artistes travaillent de concert avec les architectes),
- 1% dédié à la solidarité et à l'associatif, les travaux sont menés par des entreprises d'insertion,
- enfin, le dernier 1% est dédié à la science (cette opération doit être une opération d'expérimentation scientifique).

Patrick BOUCHAIN aborde ensuite les questions d'architecture, et d'esthétique. Il insiste sur le fait qu'il ne veut rien jeter mais tout recycler. Il veut associer le développement durable à la construction. Les matériaux ne doivent pas seulement être durables dans le temps, ils doivent être issus du recyclage. Ne rien jeter, ne rien gâcher mais tout réutiliser, il le rappelle avec insistance. Le recyclage permet des économies certaines, qui pourront ensuite être réinjectées dans un autre secteur, le social par exemple.

A ce titre, il souhaiterait créer un point d'accueil de récupération des matériaux, des « valoristeries ». Pour illustrer ce concept, il cite l'exemple des meubles Ikea qui faute d'être transmis de génération en génération sont abandonnés sur les bords des trottoirs. Ces meubles peuvent avoir une seconde vie dans l'isolation (de masse) des bâtiments. Il parle de redonner de la noblesse aux choses en fin de vie, de leur redonne une chance d'être réutilisées.

Les questions de l'auditoire :

Une personne a demandé depuis quand Patrick Bouchain était investi dans cette aventure : 12 ans, a-t-il répondu. Un autre s'est interrogé sur le principe de légèreté des travaux alors qu'il s'agit tout de même de gros œuvre. Patrick Bouchain a expliqué qu'il ne s'agit pas de légèreté en termes de volume ou de poids. Il s'agit de légèreté en termes de services administratifs, tout est géré par la SCIC, et en termes de matériaux, les destructions vont être importantes, mais la matière détruite va être recyclée. Peu de matériaux nouveaux vont être importés. Il rappelle enfin que les démolitions vont être légères car 28.000 des 30.000 mètres carré de la SEITA sont conservés.